

Arrêtée le

Approuvée le

Exécutoire le

RÈGLEMENT GRAPHIQUE
COMMUNE

Commune 1/5 000e

23 janvier 2024

4.2

- ▭ Limite de zone du PLU
- ▭ Emplacement Réservé
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- ▭ Cartographie Informative des Zones Inondables (CIZI)

